

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2019

Date convocation : 02 mars 2019

Excusé : /

Lecture du compte-rendu du 26/02/2019 : approbation du Conseil

▪ Approbation des comptes administratifs :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses : 411 257,55 €

Recettes : 495 860,14 €

Soit excédent de 84 602,59 €

Affectation du résultat : 143 984,39 €

- Compte 002 (report à nouveau) : 61 220,03 €

- Compte 1068 : 82 764,36 €

Section d'Investissement

Dépenses : 331 510,06 €

Recettes : 363 950,02 €

soit excédent de 32 439,96 €

CCAS

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 626,52 €

Recettes : 3 000,00 €

Soit excédent de 373,48 €

Affectation du résultat :

- Compte 002 (report à nouveau) 1 098,06 €

ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 14 528,64 €

Recettes : 12 265,08 €

Soit déficit de 2 263,56 €

Affectation du résultat :

- Compte 002 (report à nouveau) : 4 562,46 €

Section d'Investissement

Dépenses : 7 916,13 €

Recettes : 9 201,00 €

soit excédent de 1 284,87 €

AEP

Section de fonctionnement

Dépenses : 17 191,68 €

Recettes : 26 484,80 €

Soit excédent de 9 393,12 €

Section d'Investissement

Dépenses : 14 428,50 €

Recettes : 10 585,00 €

soit déficit de 3 843,50 €

Affectation du résultat :

- Compte 002 (report à nouveau) : 30 648,57 €

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil prend acte de l'état annexe des comptes des sections.

▪ Approbation du compte de gestion :

Dressé par M. SAMUEL, Trésorier d'Ambert : approuvé à l'unanimité (aucune observation ni réserve).

▪ **Vote des taux :**

Le Conseil décide de reconduire les taux des 3 taxes à savoir :

TH : 7,16 % TFB : 8,23% TFNB : 54,63%

▪ **Vote des subventions :**

Le Conseil valide les subventions attribuées aux différentes associations (montants identiques à 2018)

▪ **Dissolution CCAS :**

Le Conseil approuve la dissolution du budget annexe « CCAS ». L'excédent de 1098,06 € sera repris sur le budget principal.

▪ **Camping :**

Le conseil valide l'acquisition d'une tente lodge aménagée auprès de la Société BB Concept – 70190 RIOZ pour un montant de 16 416 € TTC (installation comprise). Il décide de céder à titre gratuit le mobil-home.

▪ **Voirie communale**

Le Conseil approuve le programme de travaux pour 2019 pour un montant de 69 825 € HT et sollicite l'aide du Conseil départemental dans le cadre du FIC.

▪ **Contrat Assistance à maîtrise d'œuvre**

Le Conseil accepte la proposition de la société FG Consultants Assainissement pour un montant de 2 800 € HT pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre en vue de réaliser une étude diagnostic du fonctionnement du réseau assainissement et de la station.

▪ **Cession terrain Le Crozet**

Le Conseil approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain au lieu-dit « Le Crozet » section AM n° 364 (239 m²) appartenant à M. VALENTIN Jean Marie au prix de l'euro symbolique. Suite à des travaux de voirie, cette parcelle est maintenant dans l'emprise du chemin. Le Conseil désigne la société Actif pour la réalisation d'un acte administratif.

▪ **Biens sans maître**

Le Conseil valide la proposition de conserver quelques parcelles boisées en prévision d'éventuels échanges pour réaliser des voiries forestières. Réflexion en cours pour la destination des parcelles agricoles.

▪ **Envoi des convocations du Conseil**

Le Conseil valide à l'unanimité la procédure d'envoi par mail des convocations du conseil municipal ainsi que tous les documents annexes à compter de mars 2019.